



NOS INSTALLATIONS

Baie-Comeau

1250, rue Lestrat
Baie-Comeau (Québec) G5C 1T8

Téléphone : 418 589-2038
Télécopieur : 418 589-6227

Sept-Îles

450, avenue Évangéline
Sept-Îles (Québec) G4R 2N5

Téléphone : 418 691-2470
Télécopieur : 418 968-3048

Courriel :

aidestechniques.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord dessert une population d'environ 90 000 habitants sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral), en passant par l'Île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont, de Schefferville et Kawawachikamach.

Le CISSS de la Côte-Nord est responsable de planifier, coordonner, organiser et offrir des services sociaux et de santé à l'ensemble de la population de la région. Il compte une cinquantaine d'installations et regroupe près de 4 000 employés.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

Service des aides techniques

1250, rue Lestrat
Baie-Comeau (Québec) G5C 1T8
Téléphone : 418 589-2038
Télécopieur : 418 589-6227

07-2023

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord**

Québec 

Critères et balises pour les services à domicile du Service des aides techniques

DIRECTION DES PROGRAMMES DE
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE,
TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME
ET DÉFICIENCE PHYSIQUE

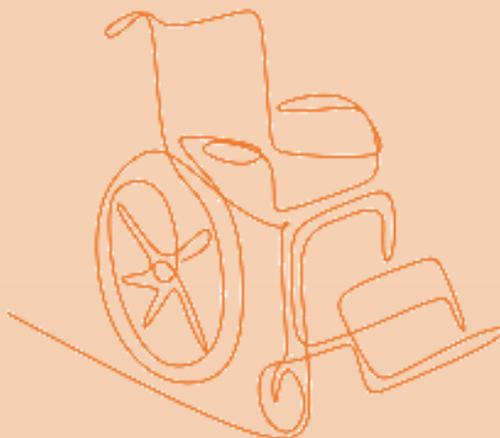
Québec 

Critères pour obtenir les services à domicile

Est admissible au service:

- ◇ Les usagers en milieu de vie (CHSLD et ressources intermédiaires) sauf en cas de situation très particulière;
- ◇ Les usagers incapables de faire un transfert au véhicule et qui n'ont pas de véhicule adapté, ni accès au transport adapté;
- ◇ Les usagers dont le domicile présente une barrière architecturale majeure (ex. : ceux qui ne peuvent sortir de leur domicile seulement en ambulance);
- ◇ Les usagers qui reçoivent les services de leur médecin de famille à domicile;
- ◇ Les usagers qui ont une contrainte à conserver la station assise plus de 90 minutes ce qui équivaldrait à la durée du transport aller-retour et l'évaluation (ex.: plaie au siège);
- ◇ Les usagers sous respirateur avec oxygène ou avec soins vitaux;
- ◇ Les usagers chez qui une sortie pourrait entraîner une désorganisation (ex. : troubles de comportement ou santé mentale);
- ◇ Les usagers atteints de sclérose latérale amyotrophique ou en fin de vie;
- ◇ Les usagers ayant des fauteuils roulants motorisés en panne;

- ◇ Les usagers ayant une base de positionnement ou un fauteuil roulant motorisé qui ne peuvent rester assis dans leur appareil lors d'intervention mécanique et ne sont pas capable de transférer dans la salle d'attente durant la réparation;
- ◇ Les usagers qui doivent être transférés par un lève-patient et qui n'ont pas d'accompagnateur pour faire le transfert avec eux, lors d'intervention mécanique;
- * Les usagers qui n'ont pas de véhicule ou accès au transport adapté; doivent se référer à leur intervenant social pour obtenir les informations sur les différents moyens pour le transport adapté disponible dans leur localité.



Balises à respecter lors des services des aides techniques à domicile

- ◇ Prévoir en tout temps la présence d'un aidant à domicile qui connaît bien l'utilisateur afin d'apporter du support dans les transferts et/ou déplacements;
- ◇ S'assurer de la propreté de l'appareil sur lequel les professionnels auront à intervenir;
- ◇ Une aire de travail libérée est requise pour les besoins des professionnels, ainsi qu'un accès au domicile dégagé et sans danger, surtout en hiver;
- ◇ Offrir un environnement sans fumée;
- ◇ L'utilisateur ne doit pas être sous influence de drogue ou d'alcool lors du rendez-vous;
- ◇ Il est recommandé d'isoler les animaux domestiques dans une pièce fermée;
- ◇ Aviser le Service des aides techniques au moins **48 heures** à l'avance d'une annulation ou de changement dans le besoin.